

La Roche-sur-Yon, le 8 novembre 2010

Direction des Affaires juridiques
& de la commande publique
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2010

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Charlotte LEYDIER en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des pouvoirs :

- | | | |
|-----------------------|---|------------------------------------|
| - Lisiane GUIBERT | à | Angie LEBOEUF (début de séance) |
| - Anne VALIN | à | Marie-Noëlle MANDIN |
| - Roland GUILLET | à | Jean-Yves DAVIAUD |
| - Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| - Maryse SOUCHARD | à | Martine CHANTECAILLE |
| - Thierry DE LA CROIX | à | Françoise GRIVEL (début de séance) |
| - Luc ROY | à | Patrick DINEL (début de séance) |
| - Laurent CAILLAUD | à | Madeleine DAVID |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2010.

A. MAISONNEUVE LE BREC considère important que soit repris son échange de propos avec Monsieur le Maire au sujet de la pratique du vélo en ville.

Monsieur le Maire donne son accord à la retranscription de cet extrait :

« **A. MAISONNEUVE-LE-BREC** : Monsieur le Maire, vous faites la promotion du vélo en centre-ville, c'est très bien. Vous dites qu'il faut oser, je fais partie de ceux qui osent et ce n'est pas le problème. Et vous dites qu'on peut le faire de façon sécurisée, je vous dis que c'est faux pour le faire régulièrement. D'autant plus quand vous le faites avec des enfants -entre 6 et 8 ans pour les miens -, c'est dangereux. Vous avez cité la rue Paul Doumer, c'est un excellent exemple car quand vous la descendez en vélo avec un enfant à côté de vous - forcément à faible vitesse -, vous avez les voitures derrière vous qui poussent. Donc le problème n'est pas d'oser prendre son vélo mais la cohabitation car il, n'y a rien de prévu pour les vélos.

Sur la place Napoléon, c'est un cauchemar ! Pour expliquer la circulation à vélo place Napoléon à un enfant, je peux vous dire que c'est compliqué. Donc ne dites pas que c'est sécurisé, c'est faux.

Pierre REGNAULT : Nous n'avons jamais dit que c'était sécurisé Monsieur, nous disons qu'il faut vraiment que vous alliez à l'école de vélo (y compris avec les enfants) pour apprendre cela car dans les hyper-centres, on emprunte les couloirs de bus quand il y en a. Quand il y a une voiture derrière, elle attend ! C'est ça la vie en vélo ! Et je pense effectivement qu'il faut absolument que vous alliez à l'école. Vous pourrez être dans la première fournée.

A. MAISONNEUVE-LE-BREC : Je fais du vélo en ville depuis l'âge de 10 ans, ce n'est pas le problème. Ce n'est pas le problème de l'école du vélo, il faut se rendre compte qu'il y a des choses à faire en tant que puissance publique pour aussi que les circulations en vélo puissent se faire correctement. »

Le procès-verbal du 7 juillet 2010 est adopté.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Ce conseil municipal est le premier depuis les vacances qui, je l'espère, ont été réparatrices pour tous. Car les mois qui viennent vont être, pour les élus comme pour l'administration municipale, des mois actifs et productifs.

Je voudrais d'abord saluer la qualité et la très bonne fréquentation des animations d'été en ville. La Roche petit-à-petit s'affirme comme un lieu de visite pour les touristes. Nous pouvons faire mieux encore et les projets de ce conseil doivent contribuer à rendre notre ville plus attractive pour les touristes aussi !

Je voudrais également marquer l'accélération dans la mise en place de l'agglomération qui verra cet automne le transfert effectif de tous les équipements de la ville devenus d'agglomération ainsi que les zones d'activités de la ville qui représentent 471 ha, soit le cœur économique de l'agglomération. Nous en reparlerons, mais cette étape est décisive dans l'affirmation du fait du bloc local composé de chacune de nos communes, avec une place déterminante pour la ville centre et l'agglomération.

Un mot sur l'économie, qui pour moi est stratégique car, l'économie, c'est la création de richesse, c'est l'emploi, c'est l'énergie d'un territoire. Celle-ci commence à se redresser timidement, ce qui est positif, car nous sommes dans un territoire en développement, un territoire qui est le 1^{er} pôle économique de Vendée. Je voudrais néanmoins relever que la précarité augmente partout en France et notre ville n'y échappe pas.

Par contre il y a aussi de bonnes nouvelles et des chefs d'entreprises qui se battent pour faire progresser leur entreprise. Je pourrais en citer beaucoup. Nous comptons sur notre territoire de très belles pépites comme les deux leaders nationaux de la véranda : RIDEAU et AKÉNA qui se développent, comme COUGNAUD et ATLANTIC très dynamiques, SEPRO et SERTA qui vont mieux, FAGOR qui se bat et résiste bien dans un marché hyper concurrentiel, MICHELIN qui reprend des couleurs, BÉNÉTEAU HABITAT qui innove dans la maison en bois et développe de l'emploi sur notre territoire. Qui sait que BÉNÉTEAU, entreprise mondiale et performante, nous fait l'honneur d'avoir installé sur notre territoire son labo de recherche. Mais aussi plus modestement INTERCYCLES que l'on a visité hier qui a su, après le choc de l'incendie du 26 juillet 2009, rebondir et reconstruire une très belle usine de 7000 m² à Parc Eco 85 et qui est bien partie pour créer d'autres emplois industriels.

Si je cite ces entreprises c'est parce que ce sont des industries et qu'en France l'industrie va mal et que, dans notre agglomération au cours des 10 dernières années, l'industrie a créé des emplois, que c'est stratégique pour un pays et pour un territoire. Je voudrais ici ce soir que l'on prenne encore plus conscience de l'importance de l'industrie pour notre agglomération. Elle crée de l'emploi et surtout crée des emplois induits dans les services et dans les commerces en particulier.

L'économie et l'emploi seront au cœur de la réunion générale des élus municipaux de l'Agglomération le 8 octobre prochain. Je vous y donne rendez-vous

Mais ce soir, vous l'aurez compris, ce conseil est à certains égards particulier, voire historique puisque, dans quelques instants, et après que le jury ad hoc se soit réuni le 9 septembre dernier, je vous proposerai de choisir l'équipe lauréate du concours pour rénover la place Napoléon.

Nous avons sélectionné 5 équipes de très haut niveau parmi 53 candidates. Toutes ont produit un travail de grande qualité, très différent, qui nous a permis de faire un vrai choix quasi unanime.

La réputation du candidat lauréat n'est plus à faire et les projets et réalisations engagés par son équipe sont de renommée nationale et même internationale !

Il s'agit de monsieur Alexandre CHEMETOFF et de son équipe.

J'aurais aimé qu'il soit là ce soir. Cela n'a pas été possible. Il aura néanmoins la parole. En effet, après la présentation du dossier qui sera faite par Joël SOULARD, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme, il s'exprimera par le biais d'une vidéo de quelques minutes. Ce n'est pas une vidéo spécialement réalisée pour ce conseil, c'est sa présentation au jury de concours qui a été filmée et qui vous sera partiellement restituée comme si vous étiez membre du jury.

Je pense vraiment que l'équipe CHEMETOFF a compris ce que nous voulions faire ici de cette place identitaire.

Je ne reviendrai pas sur nos échanges et nos débats lors des conseils de février et de mars derniers où nous avons abordé le projet « place Nap ». Ces débats, je dois le dire, ont été intéressants et dignes.

Je relèverai d'ailleurs que sur ce projet, nous sommes convaincus, toutes et tous ici, de la nécessité de donner à notre centre-ville plus d'éclat et plus d'attractivité.

Je n'ai pas noté de grands clivages ni de grandes contestations sur le principe même d'engager la rénovation de la place... et j'ai noté même que certains s'impatientaient et nous exhortaient d'avoir plus d'ambition et de faire « plaisir aux Yonnais » et les faire « rêver » !

C'est justement le cas !

Et c'est le moment de mettre nos vœux en conformité avec nos actes !

Pour ma part, j'ai développé ma vision de la Place Napoléon et plus largement du centre-ville depuis plusieurs années et notamment à travers la stratégie élaborée à la suite du bicentenaire de la ville où nous avons décidé de faire du Pentagone un objet de fierté pour les Yonnais et même les Vendéens. C'est le projet « Pentagone 2006-2020 » que tout le monde connaît maintenant.

Nous avons tenu à donner des signes tangibles de la nouvelle qualité urbaine de centre ville en engageant dès avant 2008 des travaux significatifs. Je cite les rues Guérineau, Verdun, Boileau, Molière, Beauséjour, Joffre et la place Pêchereau.

Mais je voudrais aussi souligner la nouvelle charte architecturale et paysagère, intégrée et votée dans le cadre du PLU, qui impose de conserver les jardins qui donnent sur les rues, qui encadre très fortement la qualité architecturale, exige une meilleure qualité des enseignes commerciales.

Tout cela commence à se voir et la stratégie de remettre la nature dans la ville a été très fortement plébiscitée lors des réunions de présentation dans les quartiers du projet pentagone 2020, ou bien sûr lors des élections municipales.

Je vous invite à ce sujet à redécouvrir la page centrale de notre programme qu'avait parfaitement dessinée notre collègue et amie Francine GUIET, hélas disparue aujourd'hui.

En mars 2008, j'ai appelé nos concitoyens à nous donner les moyens de réaliser cette « nouvelle ambition pour La Roche-sur-Yon », au travers notamment de l'opération « Pentagone 2006-2020 » et la rénovation de cette place identitaire de la ville.

C'est donc un engagement de campagne fort que j'ai plaisir, aujourd'hui, à porter devant vous avec l'ensemble de l'équipe majoritaire, et je l'espère au-delà.

Ce projet est attendu, souhaité et espéré.

Je vous invite à redécouvrir les débats très larges et parfois très polémiques qui ont eu lieu à propos du projet de Paul Caillaud.

Vous serez étonnés d'y découvrir un article de Ouest-France du 13 janvier 1974 dans lequel, à la question posée « Que faire de la Place Napoléon ? », une dizaine d'architectes répondaient :

- surtout n'y rien construire ;
- conserver les lotissements qui l'entourent ;
- y ajouter de la verdure.

La lecture des journaux de l'époque montre que les Yonnais estimaient que le commerce était l'un des meilleurs moyens d'animer le centre ville, qu'il fallait conserver la façade du palais de justice et qu'il ne fallait pas construire sur la place Napoléon.

Ces remarques sont étonnamment d'actualité et en phase avec ce que l'on demandait aux équipes d'architectes.

L'époque n'est plus la même mais le désir de ville, d'une ville plus belle encore, plus accueillante où l'on a plaisir à venir flâner avec sa famille et ses amis est très fort. Le désir de nature s'est amplifié. Le moment est venu de répondre à cette attente que je sens quasiment partagée par tous.

Notre responsabilité est collective vis-à-vis de ce qu'il est convenu d'appeler notre patrimoine commun, notre cœur de ville, qui appartient autant à nos aînés qu'aux générations à venir.

Cette responsabilité est grande mais exaltante et nous avons l'obligation de la réussir.

C'est pourquoi, au risque de paraître lent, nous avons pris le temps de bien étudier tous les usages, composantes et fonctions de la place pour dresser un cahier des charges qui soit le plus complet possible et le plus explicite sur nos orientations.

C'est pourquoi, fidèlement à nos pratiques locales, nous nous sommes inspirés et enrichis des travaux menés par les instances consultatives afin d'intégrer la vision et les préconisations des « experts du quotidien » que sont les conseillers sages et de quartiers.

C'est pourquoi nous nous sommes entourés de grands professionnels, pour nous accompagner et accompagner l'expertise de nos services municipaux, y compris en sollicitant des grands noms au sein du jury de concours, qui ont pu ainsi nous éclairer et guider nos choix tant en terme de déplacements, que de stationnement ou de cheminements propices aux continuités commerciales.

C'est pourquoi, nous avons voulu que la Place Napoléon, l'espace le plus symbolique de la ville au cœur du Pentagone Napoléonien, s'appuie, j'y insiste, sur son histoire, en la revendiquant tout en l'inscrivant dans la modernité et en la projetant dans l'avenir.

C'est pourquoi j'ai jugé utile de prendre le risque, en tant que maire, d'écrire personnellement un texte qui exposait l'ensemble de ces attentes et que je sentais partagées par tous.

C'est pourquoi, enfin, nous avons inscrit la rénovation de la Place Napoléon dans un cadre plus large d'embellissement du centre-ville, comme le point d'orgue d'une nouvelle qualité de ville !

Une place accueillante, propice à la flânerie, attractive, facilitant les transports doux et apaisés, permettant les rassemblements, et offrant une réelle qualité végétale et minérale, en tout point, toute l'année ! Tel est notre engagement... « Rendre la ville plus belle ».

Plus belle donc plus attractive, plus désirable...

« Rendre la ville plus belle » mais pas seulement en centre-ville ...

S'il est important d'investir maintenant plus lourdement au centre ville, c'est parce le formidable développement de la ville depuis 30 ans s'est en grande partie réalisé par son extension hors du centre ville et des quartiers historiques.

Le moment est venu d'investir en centre ville car le centre appartient à tous. Mais nous n'oublions pas les quartiers, comme les quartiers nord avec le projet de rénovation urbaine, l'ANRU, ou le quartier gare avec le grand projet de renouvellement lié au PEM, ou les améliorations du cadre de vie de La Vigne aux Roses, ou les perspectives engagées sur l'évolution du quartier du Bourg-sous-La Roche.

Telle est notre ambition.

Et comme j'ai eu l'occasion de le dire à mes vœux en citant la romancière russe Berberova : « sans ambition, il n'y aura pas de talents ».

Monsieur le Maire donne la parole à J. SOULARD pour la présentation du premier point inscrit à l'ordre du jour.

1. Aménagement de la place Napoléon – Concours de maîtrise d'œuvre – Choix du lauréat

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre du projet urbain Pentagone 2006-2020, le programme de réaménagement de la place Napoléon a été présenté de manière détaillée lors des séances des 3 février et 24 mars 2010.

Le jury de concours, constitué en application des articles 70 à 74 du code des marchés publics, s'est réuni les 8 avril et 9 septembre 2010 et a procédé selon les modalités réglementaires en vigueur au classement suivant :

1. **Equipe Alexandre CHEMETOFF & Associés** de Gentilly, avec Groupe étude Michel NICOLET et QUATUOR, dont le projet fort apporte une valeur ajoutée réelle en répondant le mieux au programme et en respectant la trame de la ville et ses exigences d'attractivité.
2. **Equipe OBRAS** de Paris avec SOGREAH, COTEBA et ICON SARL.
3. **Equipe MOSBACH Paysage** de Paris, avec BETOM Ingénierie Atlantique, 8'18" et Agence d'Architecture Philippe Prost.
4. **Equipe IN SITU Paysagistes - SAS JALBERT et TARDIVON** de Lyon avec SOGREAH -, François MAGOS et JOURDA architectes.
5. **Equipe SCPA STEFF LEMOINE DAVY GEFFARD BERTHOME** de Nantes, avec SCE.

Monsieur le Maire a engagé une négociation avec l'équipe CHEMETOFF portant notamment sur le taux de rémunération, le calendrier et la mise au point du marché de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, il propose d'attribuer le marché à l'équipe CHEMETOFF & Associés de Paris.

Il est demandé au conseil municipal

- de prendre acte du classement effectué par le Jury et de la proposition de choix du Maire dans cette procédure de concours de maîtrise d'œuvre ;
- d'attribuer le marché à l'équipe CHEMETOFF & Associés de Paris pour un montant de rémunération forfaitaire provisoire de 802 202 € HT sur la base d'un taux de 16,85% de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, composé :
 - d'une mission complète comprenant l'Avant Projet rue Georges Clémenceau (à la place de la rue Sadi Carnot)
 - et des Etudes préliminaires sur le périmètre élargiauquel s'ajoute une mission d'accompagnement de prestations en communication, à bons de commandes, pour une somme maximale de 90 000 € HT
- d'approuver le versement d'une indemnité de 25 000 € à chaque équipe concurrente en raison de la qualité des dossiers et prestations fournis.

J. SOULARD indique : « Merci Monsieur le Maire. C'est avec beaucoup de fierté que je vais rapporter sur cette délibération, qui marquera notre mandat mais, au-delà, qui marquera aussi je le pense l'histoire de la ville. Et chacun d'entre nous est conscient, je l'espère, de participer à un conseil qui fera date.

En effet, lieu de rassemblement aux dimensions exceptionnelles (140 m x 200 m), la Place Napoléon est le symbole de La Roche-sur-Yon. Véritable cœur de la ville, cette place réunit à elle seule, au centre du pentagone napoléonien, tous les enjeux de la fondation du chef-lieu voulu par Napoléon.

Tout en s'appuyant sur son histoire et en la revendiquant, La Roche-sur-Yon se doit aussi de répondre aux nouvelles problématiques urbaines et aux nouvelles attentes des habitants.

La démarche de valorisation de la place représente la clef de voûte du projet « Pentagone 2020 », qui transforme progressivement la ville, à travers le renouvellement de sa qualité architecturale, paysagère et urbaine.

Ainsi, le programme d'aménagement de la Place Napoléon est le cœur du projet « Pentagone 2020 », projet qui s'inscrit dans la durée et qui fait office de levier à la mise en dynamique d'initiatives privées ou partenariales. En effet, en parallèle à la réhabilitation des espaces publics, de nombreux projets structurants émergent aux quatre coins de la ville et, pour exemple, des projets, tel celui de la Place de la Vendée (Primion), sont en parfaite cohérence avec ce qui a été développé dans « Pentagone 2006-2020 ». »

J. SOULARD commente un diaporama. Il procède ensuite à la projection d'un documentaire présentant l'offre de M. CHEMETOFF.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

R. MESTRE crédite le maire de plusieurs avancées qu'il estime favorables à la ville. Il cite le passage en Communauté d'agglomération, la qualité des aménagements urbains et le développement des espaces verts. Il tempère son enthousiasme par un appel à la prudence sur les aménagements projetés sur la place Napoléon dont il découvre les détails. Ainsi, ruches et bassins lui semblent devoir attirer une attention particulière par leur dangerosité respective, notamment pour les jeunes enfants.

Par ailleurs, il s'interroge sur le manque de place à venir pour certaines manifestations, telle la parade militaire du 14 Juillet. A l'inverse, il s'interroge sur l'intérêt de conserver encore des places de stationnement en périphérie de ces aménagements et s'étonne que ne soit pas saisie l'opportunité de créer un parking en sous-sol ou d'autres services utiles à la population ; selon lui, la création de bassins, outre le risque de prolifération des moustiques et la consommation d'eau, risque de coûter cher à la collectivité.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Je voudrais à mon tour attirer l'attention du conseil sur l'importance de la décision que nous allons prendre ce soir avec cette délibération sur l'aménagement de la place Napoléon. Une décision que l'on peut quasiment qualifier d'historique.

Notre décision ira bien au-delà du choix de l'architecte : elle engagera pour longtemps non seulement l'aspect de la place mais elle sera un élément déterminant de la vie quotidienne des Yonnais, du devenir du centre-ville, de sa vitalité, de son animation et bien sûr du développement économique et commercial.

Alors retenir ce soir le cabinet CHEMETOFF classé en 1 par le jury de concours, pourquoi pas ? Nous avons participé au jury et nous sommes d'accord pour dire que c'est un projet original qui dégage une certaine force et qui présente des aspects intéressants tels que la présence des bassins ou la circulation des bus sur la place même si sans aucun doute d'autres aspects sont plus discutables, je pense au transfert du kiosque ou au maintien de la circulation devant la mairie, ainsi que les bus circulant à double sens rue Clemenceau. Tout cela devra être affiné avec le concepteur, en espérant qu'il y aura une marge de négociation possible. D'autant que tout ce qui est présenté en l'état actuel du projet ne semble pas totalement inclus dans le montant prévisionnel des travaux qui avoisine tout de même les 6 M€. Je pense par exemple aux machines qui pourraient animer l'un des bassins.

Ce projet nous interroge aussi sur d'autres points : que devient la fête foraine ? Et la foire mensuelle ? Ainsi que les grands rassemblements tels que la fête du 14 Juillet ou des manifestations sportives d'ampleur (Tour de Vendée par exemple) dont vous nous avez assurés il y a encore peu qu'ils resteraient sur la place et qui figurent d'ailleurs dans le programme préliminaire ? Autant de questions sur lesquelles nous attendons vos réponses.

Mais il y a, vous le savez, un sujet qui nous oppose : celui du stationnement sur la place Nap.

Vous prévoyez en effet dans ce projet de maintenir le stationnement aérien, mais qui pourrait disparaître, en partie ou en totalité ? On ne sait pas. Pour aller où ? On ne sait pas. Quand ? On ne sait pas davantage.

Nous pensons, nous, comme d'ailleurs la plupart des architectes qui ont travaillé sur le projet et des experts présents au jury de concours, qu'il ne faut plus de stationnement sur la place Nap. Le conserver, c'est choisir de ne pas choisir : alors ce soir nous vous posons la question, Monsieur le Maire : quelle place réserverez-vous à la voiture en centre-ville ? Car c'est bien là la question qui se pose en filigrane.

- les voitures pourront-elles continuer d'accéder au centre-ville ou à ses abords immédiats ? Dans ce cas où ferez-vous un parking puisque la seule certitude que nous ayons à ce jour c'est qu'il ne sera pas sous la place Nap ? Sera-t-il souterrain ou aérien ? Sera-t-il à Piobetta, dont au passage nous ne savons toujours pas ce que vous y ferez ?
- ou bien viderez-vous totalement le centre-ville des voitures, comme la ville de Poitiers vient de le faire, en prenant le risque de tuer du même coup le commerce de centre-ville déjà mal en point (je vous renvoie à Ouest-France du 18 septembre : une dizaine de commerces viennent de fermer rue des Halles) sauf à mettre en place des solutions alternatives pour accéder au centre et alors je vous demande lesquelles.

La présence de vos alliés Verts vous embarrasse sans doute quelque peu et vous ne voulez pas leur déplaire surtout en période pré-électorale !

Je voudrais toutefois préciser, pour qu'on ne se méprenne pas sur mon propos, que nous ne sommes ni pour le tout voiture ni pour le zéro voiture en centre ville, mais que nous sommes pour la solution qui permettra de redynamiser le centre-ville, c'est-à-dire de permettre aux clients potentiels d'y accéder facilement et d'y trouver des lieux de chalandise et de distraction attractifs. C'est là l'enjeu de l'aménagement de la place Nap. Nous avons une approche pragmatique de ce dossier : faut-il dépenser 6 M€ pour aménager la place Nap si au final elle se retrouve au milieu d'un désert commercial ?

Nous sommes d'accord avec vous, Monsieur le Maire, pour faire rêver les Yonnais.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement ce soir de réaliser un parking en centre-ville pour sauver le commerce de centre-ville : « no parking, no business ». Les commerçants aussi ont le droit de rêver ! »

A. CHARRIEAU annonce son abstention sur ce dossier, position conforme à l'appréciation qu'elle porte au dossier Pentagone 2020 et dont certains éléments ne lui semblent pas revêtir un caractère prioritaire. Au-delà, elle estime que le projet présenté peut sembler intéressant, il appellera en tout état de cause des réactions et des questions. Celles qui lui viennent immédiatement relèvent de l'attractivité pour les jeunes et, autre domaine, l'accueil de manifestations, y compris les mouvements populaires tels qu'il s'en produit actuellement.

S. IBARRA aborde les questions de la gestion de l'eau, ruisselante ou pluviale. Il indique que le projet est bien centré sur une préoccupation majeure : le développement durable. Ainsi, c'est bien un système de récupération qui permettra d'alimenter les bassins sans puiser dans le réseau d'eau potable. De même, l'entretien de cet équipement sera optimisé : le système prévoit d'assurer le mouvement de l'eau et de concentrer l'entretien en un point unique. Ces précautions permettront de répondre aux préoccupations environnementales actuelles tout en offrant au public, et notamment aux enfants, le plaisir de la présence de l'eau.

P. YOU considère cette décision comme historique en ce qu'elle pèsera non seulement sur l'organisation immédiate des circulations et stationnements, mais surtout elle changera complètement la vision de la ville. La place centrale, référence de La Roche-sur-Yon, va devenir un salon dans la ville. Le projet respecte l'existant tout en apportant une réelle valeur ajoutée.

Ces aménagements ajouteront un bien être économique tant il est vrai que le centre ville doit être la première zone commerciale. Le projet, incluant l'axe Clemenceau-les Halles, sera une réponse au souci de créer une véritable liaison attractive.

Au-delà de l'aspect économique, il souhaite que cette place aide à renforcer le lien social et intergénérationnel. A ce sujet, il souhaite que le skate-parc reste un élément à prendre en compte dans la concertation qui s'engage avec les habitants et tous les acteurs de ce projet d'envergure.

Il ajoute se réjouir de la place réservée à l'eau dans ces aménagements, c'est là, précise-t-il, une marque d'identité forte pour la Vendée qu'il est important de retrouver en cœur de chef-lieu.

Revenant à la question des circulations, il admet avoir été un partisan du zéro voiture en hyper-centre. C'est une réaction évidente au constat du nombre de véhicules qui transitent sur la place aujourd'hui. Cependant, l'évidence s'impose aussi de tenir compte du contexte économique et la suppression totale de la circulation pose d'autres problèmes. Un projet qui ramènerait de 20 à 25 000 véhicules/jour à 5 ou 6 000 marquerait déjà fortement l'impact automobile dans ce secteur, apportant un apaisement certain. Ainsi, au respect du programme municipal, des solutions alternatives peuvent

donc être mises en place ; elles déboucheront peut-être, à terme, sur une suppression des circulations du secteur, mais cela se fera progressivement.

Il conclut son propos sur une comparaison avec la ville de Poitiers où il a pu constater des solutions de circulation de bus en traversée de zones commerciales avec des parkings en périphérie du centre ville. Il a fait le constat que ces stationnements étaient distants de quelques 200 à 300 mètres du centre. Ces situations sont comparables à la ville de La Roche-sur-Yon et il ne doute pas que des possibilités existent et qu'elles permettront la réussite du projet Pentagone 2020.

A. LEBOEUF oriente son intervention sur l'article de presse relatif aux difficultés des commerces des Halles. Elle tient à souligner que beaucoup de commerçants ne se sont pas identifiés aux propos tenus. Elle précise que le taux de vacance, sur les 510 commerces existants, est de 6,86 % c'est-à-dire les 35 références citées. Elle ne considère pas cela comme élevé. Cependant, elle indique que la Ville, les associations de commerçants et la SAEM ORYON ont décidé d'agir pour accompagner les commerçants sur ce secteur spécifique des Halles où les commerces sont indépendants et non pas franchisés comme c'est le cas sur le secteur Clemenceau. Il s'agit de comprendre les difficultés qui peuvent surgir sur l'exploitation de commerces dans ce secteur.

En conséquence, elle considère que le projet de la place Napoléon va créer un dynamisme qui ne pourra qu'être bénéfique à l'activité marchande de tout le secteur.

Quant à la question du stationnement, elle exprime son désaccord aux propos tenus par M. PELTAN ; il lui semble que conserver des emplacements autour de la place, même en très forte diminution, c'est adopter une attitude qui permet la recherche de solutions dans un cadre optimisé de centre ville en pleine définition.

J.G. DUTOUR indique partager la presque totalité des interventions entendues, à la nuance près des questions de stationnement et d'aide aux commerçants. Il estime en effet qu'une baisse sensible de la circulation, même à 7-8 000 véhicules/jour, ne saurait se satisfaire d'une capacité de 80 places de stationnement et que le parking Clemenceau reste mal fléché, mal utilisé et mal développé. Quant à la question de savoir si la rue Clemenceau doit devenir une voie piétonne, c'est, selon lui, une question à explorer avec les commerçants du site. Il se déclare favorable au projet de la place Napoléon à la condition d'une réflexion plus avancée sur un parking en centre ville.

Y. HENRY exprime la satisfaction des conseils des Sages et de quartiers de constater qu'il a été tenu compte de leurs réflexions, leurs travaux sur les places du pentagone. Se réjouissant de l'échange sur l'esquisse qui sera votée ce soir, ils espèrent être étroitement associés aux discussions en phase travaux.

J. SOULARD se réjouit de la réponse des professionnels urbanistes aux besoins exprimés par la Ville pour l'aménagement de la place Napoléon ; la solution retenue est attrayante et utilise l'eau comme élément fort pour faire de ce lieu de près de 3 ha un espace où pourront se rencontrer et se côtoyer les habitants. Solution originale également que d'intégrer la circulation des bus au cœur de la place ; quant au stationnement, il estime que la réponse apportée à ce sujet, qui avait déjà été fort débattu, est intéressante en ce qu'elle permet de moduler le fonctionnement selon les besoins ou les projets.

Revenant aux craintes entendues sur les organisations d'animations qui disparaîtraient après le réaménagement, il tient à préciser qu'aucune ville, à sa connaissance, ne conserve un tel espace vide en plein centre. Et c'est bien ce qui est reproché à cet espace actuellement. La solution présentée aménagera agréablement ce grand site, et ne sera pas un obstacle à l'organisation de manifestations, que ce soit le Tour de Vendée, le défilé du 14 Juillet ou des manifestations ; il se dit certain qu'il y aura encore assez d'espace pour rassembler du monde.

Quant au stationnement, il ne lui semble pas que ce soit la seule préoccupation des commerçants et certainement pas la seule façon de les soutenir. Il lui paraît plus logique de favoriser l'attrait du quartier pour attirer plus de visiteurs et par là, plus de fréquentation dans les commerces.

P. REGNAULT déclare que les débats vont se poursuivre autour de ce projet, il annonce une réunion d'information publique, le 11 octobre, destinée à la présentation du projet aux Yonnais. Au-delà, il résume les propos entendus et confirme sa conviction que le projet présenté est à la fois ambitieux et cohérent ; porteur d'une ambition de réunir les habitants sur une place identitaire, embellir le site pour le rendre plus attractif, y compris pour les commerces de proximité, et en cohérence avec l'image de la Ville qui doit mettre en valeur un centre historique actuellement saturé par la circulation et sur lequel rien n'a été modifié depuis 28 ans.

Il se dit certain que l'attractivité du lieu relativisera les problématiques soulevées aujourd'hui sur le stationnement, c'est en tout cas le constat qu'il fait personnellement quand il visite d'autres villes.

Il indique, en matière de stationnement, qu'une installation de barrières va être expérimentée sur la place Napoléon, et qu'une étude sur l'opportunité d'aménager un parking aérien à Piobetta va être lancée.

Les travaux devant commencer après janvier 2012, il rappelle que l'esquisse présentée ce soir est le point de départ de réflexions visant à affiner le projet définitif et qu'un comité de suivi s'adjoindra les compétences et les avis des instances consultatives, pour que ce projet d'envergure soit adopté le plus largement possible et reconnu comme valeur commune pour les habitants de la ville.

M. PELTAN prend acte des propos tenus par Monsieur le Maire. Elle rappelle que son groupe se considère également comptable des deniers publics et qu'il ne saurait être question de proposer des dépenses supplémentaires. Cependant, elle insiste sur le souhait d'être associée à la réflexion sur la problématique des parkings, souterrain ou de surface, qui sera menée en parallèle des aménagements de la place Napoléon.

QUESTION ADOPTÉE PAR

39 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE DE R. MESTRE

3 ABSTENTIONS DE A. MAISONNEUVE LE BREC, A. AUBIN-SICARD ET A. CHARRIEAU

2. ZAC Belle Place 2 – Approbation du compte rendu de la SAEM ORYON à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération en date du 4 décembre 2003, le conseil municipal approuvait les termes d'une convention publique d'aménagement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SAEM ORYON pour l'aménagement du secteur de Belle Place 2.

Conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, la SAEM ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le bilan de l'opération fait apparaître un montant de recettes de 4 109 000 € HT et de dépenses de 3 997 000 € HT.

La participation financière communale au bilan de l'opération est maintenue à 1 380 000 € HT.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel au 31 décembre 2009.

JG. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Vous souhaitez nous faire adopter, dans les délibérations 2 – 4 – 5 – 7 – 8, les compte rendus de la Société d'Economie Mixte ORYON sur la réalisation des zones d'aménagement qui lui ont été confiées. Vous indiquez dans le projet de délibération que le budget de la zone concernée s'équilibre conformément au bilan. Ainsi présenté, il est évident que nous ne pouvons que voter « pour ». Mais par manque d'informations, nous cherchions à comprendre pourquoi la participation financière de la Ville, prévue modérée en début d'opération, augmentait chaque année.

Nous aurions préféré l'apprendre lors d'une réunion du conseil municipal, plutôt que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui vous épingle sérieusement Monsieur le Maire et j'avoue qu'à la lecture du rapport, j'ai été surpris car je pensais que votre gestion était exemplaire comme vous vous plaisez à nous le faire remarquer. Eh bien pour ces programmes, non.

La Cour des Comptes vous fait remarquer que, malgré la crise, les budgets prévisionnels ont explosé et que le contribuable est soumis à l'épreuve d'une prochaine saignée.

Je relève, dans le rapport de la Cour Régionale des Comptes, concernant les ZAC La Maronnière et La Malboire « dès le démarrage des projets, le sous-dimensionnement des 2 opérations apparaît », nous dit cette juridiction. Résultat : une hausse de la participation de la Ville :

- 4,3 M€ (10 % du budget d'investissement de la Ville) pour La Maronnière
- et pour La Malboire : 5,2 M€ de plus ;
- pour La Roche Sud, la participation de la Ville augmente de 21 %.

Aussi, nous ne pouvons que nous féliciter du travail de la juridiction financière qui attire l'attention des Yonnais sur ces graves dérapages. C'est pourquoi, sur ces délibérations, nous voterons contre. »

QUESTION ADOPTÉE PAR

38 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

3. « Ilot de la Poste - Ecole de musique - Musée » – Approbation du compte rendu de la SAEM ORYON à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

L'opération « Ilot de la Poste - École de musique - Musée » a été confiée par la Ville de La Roche-sur-Yon à la SAEM ORYON lors du conseil municipal du 9 avril 2008. L'intervention de la SAEM ORYON s'effectue dans le cadre d'une concession d'aménagement, en application des dispositions des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Le compte rendu annuel à la collectivité locale prévu à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme est l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le montant de la participation communale reste inchangé, à hauteur de 5 662 000 € HT.

Le bilan financier prévisionnel s'équilibre à hauteur de 6 262 000 € HT.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel au 31 décembre 2009.

QUESTION ADOPTÉE PAR

38 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

4. ZAC de l'Horbetoux – Approbation du compte rendu de la SAEM ORYON à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération en date du 4 décembre 2003, le conseil municipal approuvait les termes d'une convention publique d'aménagement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SAEM ORYON pour l'aménagement du secteur de l'Horbetoux.

Conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, la SAEM ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le budget de l'opération s'équilibre à 2 405 000 € HT.

La participation communale s'élève à 115 000 € HT correspondant à la participation aux travaux primaires de la zone, complétée par la cession gratuite du foncier communal.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel au 31 décembre 2009.

QUESTION ADOPTÉE PAR

38 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

5. ZAC de la Malboire – Approbation du compte rendu de la SAEM ORYON à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération en date du 29 mars 2006, le conseil municipal approuvait les termes d'une concession d'aménagement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SAEM ORYON pour l'aménagement du secteur de la Malboire, conformément à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, la SAEM ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le budget prévisionnel de la zone s'équilibre à 58 362 000 € HT conformément au bilan figurant au sein du CRACL et la participation communale s'élève à 7 984 000 € HT.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel au 31 décembre 2009.

QUESTION ADOPTÉE PAR

38 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

6. « Les Petites Bazinières » – Approbation du compte rendu de la SAEM ORYON à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération en date du 5 février 2003, le conseil municipal approuvait les termes d'une convention publique d'aménagement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SAEM ORYON pour l'aménagement du secteur « Les Petites Bazinières ».

Conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, la SAEM ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le budget de l'opération s'équilibre à 2 430 000 € HT conformément au bilan figurant au sein du CRACL.

Ce nouveau bilan fait apparaître une participation communale de l'ordre de 150 000 € HT.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2009.

QUESTION ADOPTÉE PAR

38 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

7. ZAC de la Marronnière – Approbation du compte rendu de la SAEM ORYON à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération en date du 29 mars 2006, le conseil municipal approuvait les termes d'une concession d'aménagement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SAEM ORYON pour l'aménagement du secteur de la Marronnière.

Conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, la SAEM ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le budget de la zone s'équilibre à 85 548 000 € HT, conformément au bilan figurant au sein du CRACL et la participation communale s'élève à 9 586 000 € HT.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel au 31 décembre 2009.

QUESTION ADOPTÉE PAR

38 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

8. ZAC La Roche Sud – Approbation du compte rendu de la SAEM ORYON à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération en date du 2 octobre 2002, le conseil municipal approuvait les termes d'une convention publique d'aménagement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SAEM ORYON pour l'aménagement du secteur « ZAC LA ROCHE SUD ».

Conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, la SAEM ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération s'équilibre à hauteur de 14 428 000 € HT

La participation communale est inchangée à hauteur de 1 502 000 € HT.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2009».

QUESTION ADOPTÉE PAR

38 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

9. Secteur de La Noue - Route de Venansault – Instauration d’une participation pour voirie et réseaux

Rapporteur : Patrick YOU

Par délibération en date du 12 décembre 2001, la Ville de La Roche-sur-Yon a instauré le principe de la participation pour le financement des voies nouvelles et réseaux définie aux articles L332-11-1 et L332-11-2 du code de l’urbanisme.

Afin de permettre la réalisation de constructions sur des terrains situés en zone NH1 au plan local d’urbanisme au lieu-dit « La Noue », route de Venansault, des travaux de desserte des réseaux d’eau potable et d’électricité seront réalisés par la Ville sur ce secteur, pour un montant prévisionnel de 15 178 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d’engager la réalisation des travaux sur ce secteur et de fixer à 70 % la part du coût total HT des travaux mis à la charge des propriétaires riverains desservis par les futurs réseaux d’eau potable et d’électricité.

QUESTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10. Impasse Ampère – Cession d’un terrain à la SCI « Activités courrier de proximité »

Rapporteur : Francis LUCAS

Le conseil municipal est appelé à approuver, au profit de la SCI « Activités courrier de proximité », la cession d’un terrain à bâtir situé impasse Ampère, au prix de 76 600 € net vendeur. Sur ce terrain, d’une contenance de 3 193 m², référencé AY n° 218, cette société réalisera un centre de distribution courrier.

QUESTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11. Le Bourg-sous-La Roche – Chemin de la Caillaudière – Acquisition d’un terrain à M. NOUVELLE

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver l’acquisition au prix net vendeur de 26 040 €, d’un terrain situé chemin de la Caillaudière, cadastré section BX 674, d’une contenance de 217 m², pour la desserte de la zone d’urbanisation future réservée au plan local d’urbanisme, située à l’arrière de la rue Emile Baumann.

QUESTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12. ZAC Belle Place 1 – Usine relais n° 35 – Contrat de crédit-bail avec la société TRAIT D’UNION – Avenant

Rapporteur : Francis LUCAS

Le conseil municipal est appelé à autoriser la société TRAIT D’UNION à effectuer la sous-location de la toiture de l’immeuble du bâtiment relais n° 35, situé rue Alexander Flemming, ZAC de Belle Place, cadastré HZ n° 51, qu’elle occupe suivant contrat de crédit-bail avec la Ville. Cette autorisation de sous-location par voie d’avenant permettra d’intégrer une structure photovoltaïque pour la production d’électricité d’origine solaire.

QUESTION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13. Dénomination de voies et espaces publics

Rapporteur : Mathieu DURQUETY

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les dénominations suivantes :

DENOMINATION DES VOIES DU VILLAGE DE LA BRETINIÈRE

- Chemin de la Brétinière
- Chemin du Champ du Loup
- Chemin des Epinettes

Il est proposé de dénommer « Chemin des Gittes » une voie de desserte privée.

DENOMINATION DES VOIES DU VILLAGE DE SOULOUZE à Saint-André d'Ornay

- Chemin de Soulouze
- Chemin de la Galerie
- Route de Venansault (entre les deux intersections)
- Chemin de Brunefoy

DENOMINATION DES VOIES DU VILLAGE DE LA POTINIÈRE au Bourg sous La Roche

- Route de la Potinière
- Chemin du Pré de la Vesce
- Chemin de la Grenouillère
- Chemin de la Pierre Plate

DENOMINATION D'UNE VOIE DU VILLAGE DE L'OLIVIERE

- Chemin du Four à Pots

LOTISSEMENT DE LA SORINIÈRE (route d'Aubigny)

- Impasse Arthur GUENIOT
- Prolongement de l'impasse René ROBIN

LOTISSEMENT LES ALISIERS RUE GEORGES MAZURELLE

- Rue Robert DOISNEAU
- Rue Jules ROBUCHON
- Rue Willy RONIS
- Rue Jacques-Henri LARTIGUE

LOTISSEMENT LES TERRASSES DE LA RIALLEE ROUTE DE LA LIMOUZINIÈRE

- Prolongement de l'impasse ANDROMEDE

LOTISSEMENT LA MAISON NEUVE DES LANDES

- Impasse Eugène LEJANNE

OPÉRATION ORYON EN BORDURE DU BOULEVARD LÉON MARTIN

- Rue Anna POLITKOVSKAIA

ZAC ZOLA

L'impasse Frédéric PASSY devient :

- Rue Frédéric PASSY

QUARTIER DE LA BOULE

Square en bordure de la rue Sarah Bernhardt :

- Square Henri SALVADOR

ESPACE INFO ACCUEIL SERVICES TECHNIQUES 5 RUE LA FAYETTE

- Espace Marie-François CORMIER

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Etat des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2009

Rapporteur : Yannick HENRY

En application de la loi du 30 décembre 2006, qui a modifié l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le président de la Commission consultative des services publics locaux est conduit annuellement à présenter au conseil municipal un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Gestion des services publics délégués – Examen des rapports des délégataires après avis de la Commission consultative des services publics locaux

Rapporteur : Yannick HENRY

La Commission consultative des services publics locaux examine, en application de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, les rapports d'activités et financiers remis par les délégataires. En séance du 6 septembre 2010, la commission a examiné les rapports relatifs aux délégations de services publics suivantes :

- la gestion de l'eau et de l'assainissement (déléguée à VEOLIA) ;
- la gestion des transports publics (déléguée à la STY) ;
- la gestion de la pépinière d'entreprises (déléguée à ORYON) ;
- la gestion de la foire-exposition (déléguée à ORYON) ;
- la gestion du Relais pleine nature (déléguée à la Fédération des Œuvres Laïques) ;
- la gestion des salles du Bourg-sous-La Roche et des Oudairies (déléguée à ORYON) ;
- la gestion du bar du complexe Arago (déléguée à M. JAMIESON) ;
- la gestion du crématorium (déléguée à OGF, direction du crématorium).

Le conseil municipal est appelé à prendre acte, d'une part des avis exprimés par les membres de la CCSPPL dans la séance du 6 septembre 2010 et, d'autre part, de la présentation des rapports des délégataires.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de production et de distribution de l'eau potable – Année 2009

Rapporteur : Stéphane IBARRA

En application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 ajoutant la production d'indicateurs de performance, il est présenté au conseil municipal le rapport du Maire sur les prix et qualité du service de production et de distribution publique d'eau potable de la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'année 2009.

Ce rapport synthétique comprend :

- une description du service,
- les principales activités du service,
- le prix du service.

Il a reçu un avis favorable de la commission des services publics locaux réunie en séance le 6 septembre 2010.

Le conseil municipal est donc appelé à approuver ce rapport pour l'année 2009.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2009

Rapporteur : Stéphane IBARRA

En application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 ajoutant la production d'indicateurs de performance, il est présenté au conseil municipal le rapport du Maire sur les prix et qualité du service public d'assainissement collectif de la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'année 2009.

Ce rapport synthétique comprend :

- une description du service,
- les principales activités du service,
- le prix du service.

Il a reçu un avis favorable de la commission des services publics locaux réunie en séance le 6 septembre 2010.

Le conseil municipal est donc appelé à approuver ce rapport pour l'année 2009.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Marchés à bons de commandes pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers – Procédure d'appel d'offres ouvert – Avenant à la convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville – Autorisation de signature

Rapporteur : Patrick DINEL

Par délibération du 7 juillet 2010, le conseil municipal a approuvé le principe de la « constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers » entre la Ville et La Roche-sur-Yon Agglomération, cette dernière étant principalement concernée au titre de la compétence « transport public ». Or, il s'avère que l'ensemble des prestations d'entretien de voirie et réseaux divers intégrant des travaux d'espaces verts peuvent également concerner La Roche-sur-Yon Agglomération, au titre de ses autres compétences.

Il est donc proposé de modifier par avenant la convention de groupement de commandes afin d'étendre ces prestations.

Par ailleurs, à l'issue de la procédure d'appel d'offres, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés comme suit :

- Lot 1 : travaux de voirie et réseaux divers : groupement BRETHOME-SACER-SYOTRA
- Lot 2 : travaux de paysage et d'espaces publics : entreprise ISS Espaces Verts de Challans

Il est donc proposé d'autoriser la signature des marchés correspondants, qui seront conclus pour une durée d'un an, reconductible trois fois.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Rue du Maréchal Lyautey – Convention entre le Département de la Vendée et la Ville pour la réalisation d'un aménagement de voirie sur le domaine public routier départemental

Rapporteur : Patrick YOU

Pour répondre aux objectifs d'amélioration de la sécurité sur les voies de transit important, des déplacements doux, piétons et bus urbains, la Ville de La Roche-sur-Yon se propose de réaliser un aménagement de voirie réparti en plusieurs secteurs, rue du Maréchal Lyautey, pour un montant de 185 964,50 € TTC.

Cette voirie étant départementale, il est proposé de conclure une convention entre le Département et la commune, autorisant la Ville à réaliser les travaux et définissant les modalités de réalisation et d'entretien de ces ouvrages.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Modification de domanialité – Lancement d'une enquête publique préalable au classement de voie et espaces communs – Résidence La Vigne aux Roses

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Le conseil est appelé à décider du lancement de l'enquête publique préalable au classement, Résidence La Vigne aux Roses, de la voie située derrière les bâtiments D et G. Cette voirie de 150 mètres linéaires présente l'intérêt d'assurer la liaison entre l'impasse Gaston Chaissac et le passage des Frères Martel.

F. VIGNAULT fait l'intervention suivante :

« Je voudrais profiter de cette délibération pour rappeler les phases essentielles de cet important programme d'amélioration des conditions de vie des habitants de La Vigne aux Roses. C'est un programme qui a été commencé en 2006 après une longue phase de concertation avec les habitants. Il est financièrement soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour un montant total d'environ 2 millions d'euros.

Dans les différentes phases, il y a eu :

- la sécurisation des accès au quartier. C'est un élément très important avec certains giratoires qui ont été faits.
- la construction du pôle « enfance » en norme HQE.
- la pose d'une deuxième passerelle avec un cheminement entre la cité de La Vigne aux Roses et la maison de quartiers.
- la rénovation des abords du foyer logement pour personnes âgées.
- la création du plateau multisports aux abords immédiats de la résidence.
- l'extension des jardins familiaux de La Simbrandière, qui apportent toute satisfaction.
- le renforcement du lien interquartier par l'aménagement d'une part de la « place de la Lune » et l'ouverture qui a été faite par la « Descente de la Lune » ou « Coteau de la Lune ».
- le désenclavement du quartier par la mise en deux sens du « passage des Frères Martel » avec maintenant le « giratoire des Frères Martel » qui est en cours de réalisation.

Donc le programme va bientôt être finalisé et sera marqué symboliquement par une inauguration du « Coteau de la Lune », que je vous invite à venir voir. Il y a des roses, de la vigne et du raisin. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Modification de domanialité après enquêtes publiques – Classement de diverses parcelles

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le classement du Passage Marcel Fauchoux, et la régularisation du classement de parcelles restées en attente de 1992 à 2009 dans diverses ZAC et lotissements ci-après : ZAC des Oudairies, Les Hauts de Renoux, Les Hauts de la Courtaisière, La Comète, Le Champ du Moulin, Le Domaine de Longchamp.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Décision modificative n° 2 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le Budget Principal et les Budgets Annexes, toutes sections confondues. Elle porte sur :

- ✓ l'inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses,
- ✓ les virements de crédits entre opérations budgétaires.

...

Les mouvements budgétaires sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 2 783 027,03 €
- Budgets annexes : 156 472,86 €

QUESTION ADOPTÉE PAR

38 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

23. Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire – Rapport d'observations définitives concernant la gestion de la société d'économie mixte ORYON

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Conformément aux dispositions du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire concernant la gestion de la société d'économie mixte ORYON fait l'objet d'une communication au conseil municipal. Il donne lieu à débat. Ce rapport, joint à la convocation adressée à chaque membre de l'assemblée, porte sur la gestion de la SEM ORYON pour les années 2004 à 2008.

F. LUCAS souhaite apporter quelques précisions sur le rapport de la Chambre régionale des comptes et notamment nuancer les synthèses formulées sur la gestion de la SEM.

« *« Un champ territorial large, puisque les statuts intègrent le territoire vendéen mais plus largement la France, voire l'étranger »*. A ce jour, les interventions de la SEM sont à 99 % sur le terrain vendéen et plus particulièrement sur le territoire de La Roche Agglomération, auquel on peut rajouter Les Herbiers, Saint-Jean-de-Monts et Fontenay-le-Comte.

Par ailleurs, ORYON s'est engagé à modifier ses statuts en y intégrant la compétence télévisuelle acquise récemment par sa filiale, la SAS de Canal 15 Vendée.

« *Une recommandation sur l'évolution des tableaux de bord existant envers les indicateurs de performance qualité* ». Là encore, la SEM s'est engagée vers cette évolution.

Troisième point, la situation financière de la SEM.

Concernant la dégradation de l'excédent brut d'exploitation en 2008 que mentionne la Chambre, certes 2008 est une année difficile pour ORYON mais également pour bon nombre d'entreprises. D'ailleurs certaines ne s'en sont pas relevées.

Quant à ORYON, son excédent d'exploitation est remonté à 2,9 millions sur l'exercice 2009, contre 560 en 2008, chiffre jamais atteint dans son histoire.

Concernant le taux de marge nette, résultat net sur CA, considéré par la Chambre comme insuffisant, le rapport dit que la Caisse des dépôts et consignations préconise une marge nette de 5 % dans les SEM d'aménagement. Certes ORYON ne dégage que 2,15 % en 2008 et 3 % en 2009. Mais l'aménagement dont parle la CRC, n'est qu'une des activités de la société ORYON. Une autre activité, bien moins rentable financièrement, pèse sur la rentabilité globale ; il s'agit de la gestion locative des logements sociaux. Ce n'est pas comparable !

Par ailleurs, je vous rappelle que la Caisse des dépôts est toujours actionnaire de la SEM, malgré ou à cause de ce rapport, et continue à suivre l'ensemble des opérations d'ORYON.

Concernant l'endettement de la SEM qui représente 30 années de capacité d'autofinancement au dire du rapport, tout d'abord, il faut préciser que les emprunts faits par ORYON pour financer le logement social portent sur des durées de 40 ans et plus. Sur l'ensemble de cet endettement, seuls 8 % soit 4,8 millions sont supportés en risque par la SEM, les 92 % restants étant garantis par les collectivités locales clientes.

Ce qui veut dire que le risque pris par ORYON, sur son endettement propre, n'est pas de 30 années de capacité d'autofinancement comme on peut le lire mais de deux ans et demi.

Pour conclure sur ce point, le rapport de la Chambre indique à la page 8, en ne retenant comme périmètre que cette seule dette propre, que les ratios de structure de la SEM permettant d'apprécier son autonomie financière se rapprochent des normes généralement admises pour des sociétés de droits privés. A savoir, 3 ratios :

- Capitaux propres sur dette (0,29 contre 0,33).
- Capitaux propres sur capitaux permanents (0,51 contre 0,5 communément admis).
- Capitaux propres sur total de bilan (20,3% alors que la norme est entre 20 et 25).

Autant d'éléments, Monsieur le Maire et chers collègues, qui nous permettent de dire que la SEM ORYON est financièrement saine et bien gérée. J'en suis désolé pour les sociétés qui traitent des entreprises en difficultés. »

JG. DUTOUR rappelle que sa précédente intervention concernait des opérations bien définies et non la gestion générale de la SEM ORYON. Il n'en critique pas la gestion, il relève simplement, comme la Chambre régionale des comptes que « les projets initiaux ont été définis avec une enveloppe, qu'ils se terminent avec une enveloppe largement supérieure, et que cette enveloppe supérieure est supportée par la Ville de La Roche-sur-Yon. C'est ce que j'ai dit dans mon intervention.

En ce qui concerne le logement social, on constate que c'est une activité déficitaire. Là encore, la Chambre régionale des comptes fait des remarques cinglantes. Le capital non remboursé des emprunts garantis par la Ville de La Roche-sur-Yon atteint 40 000 000 €, soit le salaire annuel de 220 000 employés. Malgré cela, et nous l'avons déjà dénoncé à chaque conseil municipal, vous demandez régulièrement d'accorder la garantie de la Ville pour de nouveaux emprunts pour de nouveaux logements sociaux.

Aujourd'hui, le parc de logement social dépasse largement les 20 % obligatoires. Nous l'estimons à 28 %.

La Chambre souligne l'importance des logements vacants et pour les remplir –il est vrai que vous avez redressé la situation puisque la Chambre le retenait– vous avez fait venir des personnes des banlieues des autres villes.

La mixité sociale et l'intégration sociale sont possibles à 20 % de logements sociaux. Elle est plus difficile lorsqu'elle les dépasse. Aussi, La Roche-sur-Yon commence à rencontrer des problèmes et nous vous demandons d'en tenir compte en augmentant les effectifs de la Police Municipale qui, encadrement compris, ne représente que 5 agents. Alors nous ne sommes pas pour la répression, nous ne sommes pas du tout pour cela et nous pensons qu'en augmentant les effectifs de Police Municipale, nous pourrions contenir les problèmes qui commencent à apparaître. Hier un policier s'est fait tirer dessus ? J'étais au tribunal et il y avait pas mal de gens et pas mal d'animations... Oui, il s'est fait taper dessus. Nous pensons qu'il faudrait améliorer les services de la médiation sociale, capable de répondre 24h sur 24. »

J. SOULARD rappelle que, sans la garantie des emprunts par les collectivités locales, il n'y aurait pas de logement social. Il appelle JG. DUTOUR à la comparaison avec le Département.

Quant au public éligible au logement social, il s'agit bien « des gens d'ici » qui ont des difficultés à payer leur logement. Il regrette que, dans le contexte actuel, le désengagement de l'Etat influe négativement sur l'offre sociale. En effet, les collectivités investissent beaucoup d'argent dans les programmes et les loyers sont au « plafond » ; or, le nombre de personnes n'arrivant plus à payer un logement social à ce prix va en augmentant. Le problème n'est donc pas le nombre de logements construits, mais bien les difficultés à les financer et pratiquer des loyers adaptés à ceux qui en ont besoin.

S. IBARRA rappelle ce principe que, sans argent public, il n'y a pas de logements aidés et qu'à La Roche-sur-Yon les aménagements ont toujours intégré la mixité sociale, condition pour réussir à amener sur le territoire des investissements privés.

Il fait un parallèle avec les zones économiques où l'investissement public est un appel qui permet l'accroissement économique ; c'est selon lui la démonstration du dynamisme de La Roche-sur-Yon, le déroulement d'une politique qui a choisi de rayonner au-delà de ses frontières.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Pour nous qui sommes arrivés récemment aux affaires municipales et encore plus récemment à ORYON, le rapport de la CRC qui porte sur les années 2004 à 2008 est à cet égard tout à fait intéressant et instructif par l'analyse critique qu'il fait de la SEM.

Le logement social n'étant pas la seule activité d'ORYON, je souhaite pour ma part revenir sur quelques éléments de fonctionnement et de gouvernance de la SEM pointés par la CRC et qui sont à mon sens autant de points de vigilance.

J'ai relevé celui de l'évaluation interne et donc du choix des indicateurs dont la CRC souligne qu'ils « s'apparentent davantage à des indicateurs de suivi d'activité, dépourvus de toute approche qualitative, qu'à de véritables indicateurs de résultat et de performance, adossés à des objectifs aisément mesurables ». Nous savons tous que ce n'est pas un sujet facile, mais il est aujourd'hui incontournable dans toute organisation et nous pensons qu'une réflexion approfondie devra absolument être conduite par la SEM : un groupe de travail réunissant services et administrateurs pourrait être mis en place et nous souhaiterions y être associés.

S'agissant des ressources humaines de la SEM, la CRC note un effectif de salariés plutôt élevé (52) pour une SEM d'agglomération. Il faudra que l'augmentation importante sur les dernières années soit stabilisée.

Enfin, et je terminerai par la situation financière dont la CRC souligne qu'« elle se caractérise par une dégradation de son excédent brut d'exploitation en 2008 et un taux de marge nette (résultat/chiffre d'affaires) insuffisant ». Il est vrai, et M. LUCAS l'a rappelé tout à l'heure, que la situation s'est améliorée sur l'année 2009.

Toutefois, c'est sans aucun doute là le point de vigilance le plus important, d'autant que les résultats des différents secteurs d'activité d'ORYON sont très inégaux et que la Ville n'aura peut-être plus autant les moyens à l'avenir, comme elle l'a fait jusqu'ici, de soutenir financièrement la SEM.

En conclusion, si la SEM ORYON veut pouvoir continuer le travail d'accompagnement des entreprises qu'elle conduit avec professionnalisme et réactivité, et j'ai plaisir à le dire devant M. COULAIS, je citerai en exemple son intervention auprès de l'entreprise ARCADE INTERCYCLES qui a pu ainsi redémarrer dans les meilleurs délais après l'incendie dont elle avait été victime, et si donc ORYON veut continuer d'être un acteur reconnu de développement et d'aménagement du territoire, elle ne pourra pas faire l'économie, à terme, d'une gestion plus équilibrée de ses différentes activités mais elle devra aussi s'attacher à renforcer ses fonds propres. »

P. YOU se dit consterné par les propos tenus par JG. DUTOUR : faire l'amalgame entre logement social et insécurité est une chose grave. Il n'admet pas un tel discours ultra sécuritaire et recommande la plus grande prudence dans ce genre de propos.

R. MESTRE considère que la SAEM ORYON est un outil économique très utile à la Ville et il ne doute pas de cette efficacité au profit de l'Agglomération. Il se réjouit également de la réforme des collectivités territoriales qui devrait accentuer le pouvoir économique des villes pôles comme La Roche-sur-Yon.

Quant au logement social, il en estime le poids financier important mais estime, comme le fait la CRC, que cela est bien géré, en tout état de cause, c'est un besoin réel de la population et il faut les répartir sur tout le territoire.

P. REGNAULT estime très importante pour le territoire la politique du logement social, et les communes qui n'ont pas mené correctement ces programmes ont commis une erreur stratégique majeure. A contrario de ce qui se passe sur la côte vendéenne, la Ville de La Roche-sur-Yon permet aux jeunes de pouvoir se loger sur leur commune.

Il reproche à JG. DUTOUR les propos tenus sur l'insécurité et le logement social, qu'il qualifie de scandaleux. Il indique par ailleurs que les effectifs de la Police municipale n'augmenteront pas, la sécurité relève de la Police nationale autant que du travail effectué avec le Procureur et les services préfectoraux. Il estime lamentable qu'on puisse demander une augmentation du nombre de policiers municipaux au motif d'un parc locatif social dépassant les 20 %. Il regrette ce dérapage.

Quant à la gestion de la SAEM ORYON, il se dit fier du travail réalisé au service de l'économie du territoire, travail reconnu puisque cette société est réputée comme l'outil économique le plus performant de Vendée.

Il conseille aux élus du groupe La Roche Gagnante de ne pas survoler les dossiers, tant pour les garanties d'emprunts, qui sont gérées désormais par La Roche-sur-Yon Agglomération, que pour la gestion de la SAEM ORYON où siège M. PELTAN.

Le conseil prend acte de ce dossier.

24. Gestion active de la dette – Autorisation de recours à des instruments de couverture

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Dans le cadre de sa gestion active de la dette affectée au budget principal et aux budgets annexes, la Ville de La Roche-sur-Yon a prévu la possibilité par délibération du 7 octobre 2009, de recourir à des instruments de couverture, dans l'objectif de minimiser la charge financière supportée. La circulaire n° IOCB1015077C du 25 juin 2010 étant venue préciser les modalités de cette autorisation, il convient de soumettre à nouveau ce dossier au conseil.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

Le conseil est appelé à autoriser le maire à utiliser ces procédures.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur : Angie LEBOEUF

A la demande de Monsieur le Trésorier Principal, le conseil municipal est appelé à autoriser l'admission en non valeur de produits irrécouvrables (sommes minimales, intéressés partis sans laisser d'adresse...) pour un montant de 4 503,38 euros à imputer sur le budget principal de la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. Garantie d'emprunt à l'association ASPIRE – Modification

Rapporteur : Lisiane GUIBERT

La commune de La Roche-sur-Yon a accordé sa garantie pour un emprunt que l'association ASPIRE se proposait de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne - Pays de Loire. Ce prêt, destiné à l'acquisition d'un local dédié aux activités d'insertion de l'association ASPIRE ainsi qu'à celles de l'association MENAGE SERVICE, a été réaménagé à la demande de l'emprunteur (baisse du taux initialement appliqué).

Il est donc proposé de modifier la délibération n° 40 du conseil municipal du 24 septembre 2008 en accordant la garantie de la Ville pour le remboursement de la somme de 93 844,33 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 187 688,66 euros que l'association ASPIRE se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne - Pays de Loire, sur 223 mois, au taux fixe de 4,50 %.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27. Société publique locale d'aménagement régionale – Cession d'actions à La Roche-sur-Yon Agglomération

Rapporteur : Francis LUCAS

Au regard du transfert de la compétence économique à l'Agglomération, il est envisagé de substituer la représentation de la Communauté d'agglomération à celle de la Ville au conseil d'administration de la Société publique locale d'aménagement régionale.

Pour ce faire, il appartient à la Ville de céder les actions qu'elle détient dans cette société pour un montant de 8 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28. Personnel municipal – Evolution des effectifs

Rapporteur : Francis LUCAS

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des recrutements ou de la reconnaissance du niveau de responsabilité de certains postes ou des projets d'établissement de l'Ecole d'Art et du Conservatoire.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités, recrutements, redéploiements...) ainsi qu'aux résultats (avancements de grade, promotions internes) de la commission administrative paritaire de mars dernier.

Les créations représentent ainsi 35,5 ETP et les suppressions 127,5071 ETP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29. Personnel municipal – Mise à disposition d'agents municipaux

Rapporteur : Francis LUCAS

Le conseil municipal est appelé à prendre connaissance des mises à dispositions suivantes :

- un agent de catégorie C à 10 % auprès du Football-club de la Généraudière du 01/09/2010 au 31/12/2012 ;
- un agent de catégorie B à 35 % de la Ville de Challans vers la Ville de La Roche-sur-Yon pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2010.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30. Marchés de travaux, fournitures ou services – Avenants

Rapporteur : Patrick DINEL

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, et modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 et par l'ordonnance n° 2009-864 du 15 juillet 2009, tout projet d'avenant supérieur à 5 %, pour les contrats issus d'une procédure formalisée, doit faire l'objet d'un avis de la commission d'appel d'offres, puis d'une décision de l'assemblée délibérante.

Pour les avenants supérieurs à 5 % dont le marché est issu d'une procédure adaptée, les avenants sont exonérés d'un passage en commission d'appel d'offres mais doivent obligatoirement passer devant l'assemblée délibérante.

Le présent dossier porte sur trois avenants, issus d'une procédure adaptée relative à la rénovation de l'hippodrome des Terres Noires. Il concerne les marchés conclus avec les entreprises suivantes :

- BGCV (lot 2 – Gros œuvre-Plâtrerie-Carrelage), pour un montant initial de 133 625,65 € HT ; le montant de l'avenant est de 51 235,05 € HT.
- MCPA (lot 3 – Equipements équestres), pour un montant initial de 69 640,28 € HT ; le montant de l'avenant est de 5 983,90 € HT.
- TERRIEN (lot 4 – Menuiserie bois), pour un montant initial de 8 689,20 € HT ; le montant de l'avenant est de 3 659,48 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31. Fourniture de fruits et légumes frais pour le Centre municipal de restauration – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Joël SOULARD

Pour la confection des repas, le Centre municipal de restauration s'approvisionne pour la plupart des denrées nécessaires auprès des fournisseurs retenus :

- par le groupement régional d'achats des hôpitaux,
- ou dans le cadre de marchés publics conclus par la Ville.

S'agissant de certains types de fruits et légumes, la Ville n'adhère pas au groupement d'achats des hôpitaux.

Il est donc proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen en vue de la conclusion des marchés qui fonctionneront à bons de commande, pour les lots suivants :

...

Lots	Articles	Montant minimum / an HT €	Montant maximum / an HT €
Lot n° 1	Fourniture de fruits et légumes frais	60 000	180 000
Lot n° 2	Fourniture de légumes frais parés, découpés et conditionnés sans conservateur	25 000	75 000
Lot n° 3	Fourniture de pommes de terre 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme	5 000	15 000

Les marchés seront conclus pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011, reconductibles annuellement sur décision expresse, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.
Le conseil est appelé à approuver le lancement de cette procédure et à autoriser la signature des marchés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32. Mandat spécial pour les élus municipaux

Rapporteur : Angie LEBOEUF

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33. Délégation d'attribution au maire, en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales – Modification de la délibération du 21 mars 2008

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération du 21 mars 2008, le conseil municipal a délégué au maire 22 attributions prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Parmi ces attributions figure la signature des marchés d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (à l'heure actuelle 193 000 euros HT), ainsi que celle des avenants à ces marchés dans la limite de 5 % du montant initial.

La loi n° 2009-179 du 17 février 2009 a modifié cette disposition en permettant une délégation de signature des marchés sans limitation de montant.

Afin d'améliorer le processus de mise en œuvre des marchés dans un objectif de souplesse accrue, tout en respectant le rôle du conseil municipal, il est proposé de fixer la délégation accordée au maire dans ce domaine des marchés publics à 500 000 euros HT par opération et 10 % du montant initial pour les avenants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

...

34. Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Approbation du programme d'actions 2010

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

La Ville de La Roche-sur-Yon est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de sécurité et de prévention de la délinquance et mène dans ce cadre, des actions de prévention de proximité.

Pour mener à bien cette politique, la Ville a sollicité et obtenu un soutien financier de l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie (MILDT).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme d'action 2010 dans ce cadre et d'affecter les financements correspondants :

Actions	Coût de l'action	Subvention FIPD	Subvention MILDT
→ Permanence sociale au Commissariat	43 094,00 €	22 000,00 €	
→ Prévention de la violence dans les collèges	12 000,00 €	3 000,00 €	
→ Poursuite de la campagne « Dosez »	77 855,00 €		8 000,00 €

P. REGNAULT considère que la société en son ensemble rencontre un malaise depuis quelques années. Ce problème ne peut être pris en charge que par la seule police. La prévention doit s'exercer également au sein de la famille, de l'éducation. Il y a également une responsabilité que l'Etat doit assumer : 20 lois ont été votées depuis 2005 et rien n'avance.

Il indique qu'il milite pour que le Département déplace les centres d'accueil qui ne concernent que 10 % des Yonnais. L'encadrement y est insuffisant et cela pose parfois des problèmes de voisinage.

De manière générale, il constate que partout où l'encadrement diminue, collèges et lycées par exemple, les difficultés vont croissant et ce ne sont pas les installations de vidéosurveillance qui feront diminuer les actes de violence.

M. PELTAN indique que l'Etat a quand même mis en place les internats éducatifs, qui permettront d'accueillir les jeunes en grandes difficultés sociales et familiales. Elle regrette que ce type d'établissement n'existe pas encore en Vendée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35. Organisation de spectacles et d'actions culturelles – Fixation des tarifs

Rapporteur : Patricia CEREIJO

La Ville de La Roche-sur-Yon développe des actions culturelles de proximité, notamment avec l'outil de diffusion culturelle « Le Chapiteau Arts Nomades ». Une grille tarifaire a été créée en 2003 pour la billetterie de ces spectacles et actions culturelles.

L'organisation des actions culturelles a changé au cours des années et la grille tarifaire ne répond plus aux besoins : possibilité de mélanger les publics (particuliers et groupes)...

C'est pourquoi, tout en restant dans le double objectif de proposer des spectacles de qualité et de permettre l'accessibilité du plus grand nombre, tout en veillant à la cohérence avec les tarifs pratiqués par les autres acteurs culturels, il est proposé au conseil municipal de modifier la grille existante ainsi qu'il suit :

Spectacles tout public	Tarif plein	4 €
	Tarif réduit : Enfants, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, minima sociaux	1,5 €
	Invité	gratuit
Spectacles jeune public / scolaire ou « petite forme »	Tarif unique	1,5 €
	Accompagnateur, invité	gratuit

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36. Aide à la diffusion – Attribution d'une subvention à la compagnie « L'Oiseau Naïf »

Rapporteur : Patricia CEREIJO

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place en 1999 un dispositif d'aide à la diffusion artistique sous forme d'une aide financière. Dans ce cadre, il est proposé de verser une aide à la diffusion de 1 600 € à la compagnie L'Oiseau Naïf pour le spectacle « Vivant » qui sera joué au Manège le 16 décembre 2010.

P. REGNAULT appelle l'attention des conseillers sur la qualité des productions culturelles venues de La Roche-sur-Yon et qui connaissent un essor hors des frontières de la ville, telle la Compagnie S'Poart. En parallèle, il regrette que la politique départementale de subventions culturelles soit en constante diminution.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37. Fête de la science 2010 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ARCNAM des Pays de la Loire

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

Dans le cadre de la Fête de la Science 2010, l'ARCNAM - Pays de la Loire souhaite organiser trois opérations à caractère scientifique et technique :

- un « Village des sciences » thématique,
- des visites de fermes pédagogiques,
- deux conférences / débat : « Agriculture et biodiversité : valoriser les synergies ».

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500 € à l'ARCNAM - Pays de la Loire pour la réalisation de ces actions scientifiques et culturelles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38. Musée municipal – Demande de subventions pour l'acquisition d'œuvres d'art

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Le musée municipal projette l'acquisition, sous réserve de l'avis favorable de la commission régionale d'acquisitions des musées, de deux photographies contemporaines de Thibaut CUISSET pour un montant total de 10 500 € TTC.

Par ailleurs, la Ville a acquit avec l'accord de la commission scientifique permanente, le 18 juin 2010, cinq dessins originaux de Benjamin RABIER, en vente publique, pour un montant total de 16 237,99 € TTC frais de vente inclus.

Ces acquisitions répondent au programme validé en 2002 par le conseil municipal et la Direction des musées de France.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat et la Région pour le financement de cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAM (Fonds régional pour les acquisitions des musées).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39. Eglise Saint-Louis – Restauration de « La Vierge à l'Enfant » – Demande de subvention

Rapporteur : Martine CHANTECAILLE

L'église Saint-Louis dispose d'une Vierge à l'Enfant en bois doré du XIV^e siècle. Il est proposé de réaliser une désinsectisation et une étude stratigraphique de la polychromie de la statue sur la base du devis réalisé par un restaurateur spécialisé en œuvres sculptées. Le coût d'opération est estimé à 2 844 € HT et susceptible d'être pris en charge à hauteur de 30 % par la Direction régionale des affaires culturelles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40. Attribution de subventions exceptionnelles à des clubs sportifs

Rapporteur : Yves ROULEAU

Il est proposé au conseil municipal, l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

- 500 € au Gymnastique Club La Roche-sur-Yon pour l'organisation d'un gala de gymnastique au profit des sinistrés de la tempête « Xynthia »
- 3 000 € au HOGLY, contribution exceptionnelle de la Ville au financement de la phase « play off » saison 2009-2010.
- 20 000 € à l'ESO Football, contribution de la Ville au budget général du club, en particulier sur les déplacements et l'encadrement de l'équipe première féminine qui évolue en D1 et de l'équipe première masculine en division honneur.
- 10 000 € à la Roche Vendée Handball, contribution de la Ville au budget du club suite à la montée sportive des deux équipes premières en division supérieure.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« C'est avec plaisir que nous voterons cette décision. Nous avons attiré votre attention sur la saison exceptionnelle de l'ESO ainsi que sur le cas particulier de ce club qui permet à La Roche-sur-Yon d'avoir une équipe féminine en nationale 1. Cette subvention nous semble justifiée et réduit quelque peu l'écart avec La Roche Vendée Football.

Nous sommes écoutés mais rarement entendu alors vous me permettrez de souligner cet événement. Merci pour ce club et ses nombreux bénévoles. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41. Classes de découvertes – Année scolaire 2010/2011 – Modification du règlement interne de fonctionnement – Fixation des tarifs

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

Chaque année, la Ville apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de La Roche-sur-Yon désireuses d'organiser des classes de découvertes, par une participation financière pour chaque enfant et une aide à leur organisation.

Pour l'organisation de ces classes de découvertes, un nouveau marché de prestations de services a été passé avec la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée.

Dans ce cadre, le règlement interne de fonctionnement doit être révisé en redéfinissant la participation financière des familles et celle de la Ville, et en modifiant certaines dispositions.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42. Congrégation de la Miséricorde – Abrogation du titre d'existence légale de l'établissement particulier rue Luneau

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Par lettre du 6 mars 2010, l'économe générale de la congrégation de la Miséricorde de Sées (Orne) a demandé, pour son établissement particulier situé 23 rue Luneau à La Roche-sur-Yon, l'abrogation du titre d'existence légale.

Conformément aux dispositions de l'article 24 du décret du 16 août 1901, pris en application de la loi du 1^{er} juillet 1901, et sur requête de Monsieur le Préfet, le conseil municipal émet un avis favorable sur cette demande.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43. Coopération décentralisée – Mission à Al Yamoun (Palestine) – Prise en charge des frais

Rapporteur : Nicole CHABOT

Dans le cadre de la coopération avec la ville palestinienne de Al Yamoun, une délégation de La Roche-sur-Yon se rendra au Proche-Orient du 23 au 30 octobre 2010. L'un des axes de la coopération concernant un projet lié à la biodiversité et à l'éducation et sensibilisation à la protection de l'environnement, il est proposé à Madame Myriam BOU, enseignante agrégée et chargée de mission du Département Biologie-Ecologie de l'IUT de La Roche-sur-Yon, de participer à cette mission pour une évaluation technique et scientifique du dossier et, entre autres, des possibilités de terrains d'études pour les étudiants du Département Génie Biologie de l'IUT de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la prise en charge, pour l'ensemble de la délégation, des frais correspondants estimés à 11 000 €.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« La coopération avec Al Yamoun est voulue par notre municipalité comme un geste fort envers le peuple palestinien. Sur les motifs de l'action ponctuelle pour la protection de l'environnement et la sensibilisation par une action éducative nous sommes pour.

La commission n'avait comme montant indiqué que 2 000 euros pour Mme BROU. La commission n'était pas non plus informée des personnes pressenties pour ce déplacement hormis votre présence. Sans revenir sur l'histoire de cette région qui est longue et complexe. Il nous semble utile de vous préciser notre position en regard de l'histoire passée et récente.

Après la guerre des 6 jours déclenchée par le président NASSER (1967), puis celle du Kippour déclenchée par la Syrie (1973), puis la guerre du Liban déclenchée par l'assassinat de l'ambassadeur israélien Shlomo ARGOV à Londres, sans oublier les attaques suicides des membres de l'OLP de Yasser ARAFAT. Bien sûr chaque événement s'est accompagné de représailles d'Israël plus ou moins fortes et disproportionnées.

Cependant, depuis 2003, nous pouvons voir des gestes d'apaisement en concertation avec la diplomatie internationale. SHARON lui-même a annoncé qu'il élaborait un plan unilatéral de retrait, des échanges de prisonniers ont été faits. La Syrie a permis de reprendre les négociations de paix et l'arrivée de Mahmoud ABBAS est un espoir. Chacun ayant sa part dans le bon et le mauvais (intifada ou colonisation).

Monsieur le Maire, lors de votre venue vous représenterez notre ville mais bien plus que cela car votre présence officielle en tant qu'élu représente la France. Dans des temps où chaque acte est significatif dans cette région du monde et n'oublions pas le kidnapping du soldat Gilad SHALIT.

Nous voulons affirmer que le peuple palestinien est notre ami mais que le peuple israélien l'est tout autant. Que votre message soit un message de paix, de tolérance et d'acceptation de la différence sans prendre parti car de cette terre nous revenons toujours avec plus de questions que de réponses.

A l'instar de ce qui se pratique au niveau national, régional, votre délégation aurait pu être élargie à un membre de l'Opposition.

"Deux historiens ne s'accordent jamais sur ce qui s'est produit, et le pire est que tous les deux pensent qu'ils disent la vérité." (Harry S. TRUMAN) »

P. REGNAULT partage en partie les propos de J. BESSEAU. Il considère qu'il est important pour les délégations municipales de tenir une position mesurée et respectueuse et d'avoir conscience de représenter la France en son ensemble, à chaque déplacement. Les interventions menées lors de ce

séjour visent à contribuer à la création d'une zone de protection environnementale, dans un contexte politique tendu, où les prises de position doivent être prudentes.
Il rappelle à cette occasion une expérience passée qui explique sa prudence sur la composition des délégations.

M. PELTAN souhaite qu'il ne soit pas fait d'amalgame inutile et indique que la position de son groupe est au respect de la représentation de la Ville sans orientation politique, s'il devait être fait appel à ses membres lors d'une future mission internationale ; ce dont Monsieur le Maire lui donne acte.

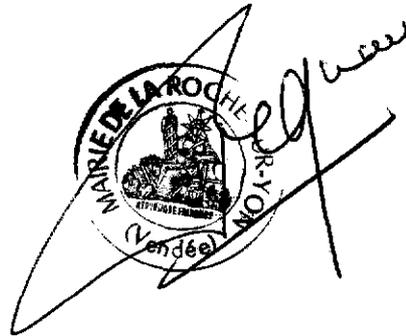
QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Le Maire

Pierre REGNAULT



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2010

**DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
M. Jean-Luc PREEL	Bail de location – Résidence Empire – 4 place Napoléon	28/06/2010

TARIFS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Fixation du prix de vente du repas du 26 juin 2010 dans le cadre de la régie temporaire « Animations du centre-ville »	14/06/2010
Tarifs 2011 du centre d'exposition des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg.	10/08/2010

RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Création d'une régie temporaire de recettes intitulée « Bus des plages » auprès du service « administration générale ».	14/06/2010
Création d'une régie temporaire de recettes intitulée « Animations du centre-ville » auprès du service « Relations publiques »	14/06/2010
Création d'une régie de recettes intitulée « Stationnement payant » auprès du service « administration générale ».	29/06/2010

EMPRUNT

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Crédit d'investissement consolidable auprès de la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire – Montant 2 000 000 euros (deux millions d'euros) – 240 mois – Euribor3 12 mois +0,49%	07/07/2010

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Club « Les français Volants »	10/03/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Sébastien Legret	02/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Comité départemental d'escalade	02/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention de mise à disposition – Mini golf des Terres Noires	02/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement 6 Vendéenne Rink Hockey	15/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Société hippique Yonnaise	15/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – FCY Rugby	15/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Aviron 85 La Roche sur Yon	15/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Tennis de Table La Roche sur Yon	16/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – La roche sur Yon Volley Ball	16/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Cercle d'Escrime Yonnais	16/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Gymnastique Club La Roche sur Yon	16/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – BMX Club La Roche sur Yon	17/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Association de gestion et de formation cycliste	21/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – La Roche sur Yon Vendée Cyclisme	21/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – La Roche sur yon Vendée Handball	21/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – La Roche sur Yon Twirling	23/06/2010

Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Judo Club Yonnais	30/06/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Athlétic club La Roche sur Yon	05/07/2010
Sport Vacances Eté 2010 – Convention d'encadrement – Squash Yonnais	12/07/2010

Article 28 - Marché sans formalité préalable - procédures adaptées }
 Article 30 - Services procédures adaptées }
 Article 33 - Appel d'Offres < 193 000 € HT }
 Article 35 - Marché négocié < 193 000 € HT }
 Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre sans formalité préalable }

< à 193 000 € HT - Délégation Générale du Maire



**INFORMATION SUR LES MARCHES
 D'UN MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DEFINI PAR DECRET : < 193 000 € HT**

(L 2122.22 - 4° du C.G.C.T)

Ville

Du 15 juin au 6 septembre 2010

Conseil Municipal du 29 septembre 2010

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
10-052	SAS SPORTINGSOLS Rue du Stade – BP 6 85250 SAINT-FULGENT	Salle de sports Pierre Alain Gaudel – remplacement du sol sportif	Base : 62 366 € Option : 1 210 €
10-053	SARL FRIMAUDEAU La Ribotière 22 Rue des Champs 85170 LE POIRE-SUR-VIE	Acquisition de fournitures scolaires et matériels éducatifs Lot 1 : fournitures en nomenclature et manuels scolaires	Mini : 25 080 € Maxi : 50 170 €
10-054	SARL FRIMAUDEAU La Ribotière 22 Rue des Champs 85170 LE POIRE-SUR-VIE VERRIER MAJUSCULE 61 Avenue Georges Clémenceau 85504 LES HERBIERS Cedex	Acquisition de fournitures scolaires et matériels éducatifs Lot 2 : fournitures hors nomenclature et matériels éducatifs sur catalogue	Mini : 25 080 € Maxi : 75 250 €
10-055	INEO ATLANTIQUE 174 Rue Newton 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Groupe scolaire Pont Boileau – remplacement de la distribution et armoires électriques	53 000 €
10-058	SICLI Route de la Syonnière – BP 279 44800 SAINT-HERBLAIN Cedex	Fourniture d'extincteurs et pièces détachées Lot 1 : extincteurs et pièces détachées	Base BPU Maxi : 10 000 €
10-059	SICLI Route de la Syonnière – BP 279 44800 SAINT-HERBLAIN Cedex	Fourniture d'extincteurs et pièces détachées Lot 2 : pièces détachées SICLI	Base BPU Maxi : 10 000 €
10-060	CIS VALLEY Rue de l'Hermitte – BP 70081 33523 BRUGES Cedex	Maintenance de la baie informatique EMC CX3 et serveurs VM WARE ATTACHES	13 791,98 € non contractuel / an
10-061	ASI INFORMATIQUE 1901 Avenue Jacques Cartier Immeuble La Frégate 44811 SAINT-HERBLAIN	Acquisition de licences business objects et réalisation des prestations d'installation et de formation	Sur BPU

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
10-069	SACER ATLANTIQUE Rue Enzo Ferrari - ZI des Ajoncs 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Boulevard Rivoli – aménagement d'une piste cyclable	117 259,24 €
10-071	Groupement SYOTRA-SACER ZA Belle Place 21 Boulevard Cugnot – BP 39 85001 LA ROCHE-SUR-YON	Rue Lyautey – travaux d'aménagement	155 488,71 €
10-093	INSTITUT RENAUDOT 20 Rue Gerbier 75011 PARIS	Evaluation des actions concourant à la santé et au bien-être	16 292,50 € (non assujetti à TVA) pour 18 jours ½ journée suppl : 550 € journée suppl : 980 €
10-094	GFI PROGICIELS 12 Rue Rouge de Lisle 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX	Acquisition et mise en œuvre d'une gestion électronique de documents	Sur BPU 98 595 € HT non contractuel
10-097	IDL CONSEIL 67 Rue Heurtault 93300 AUBERVILLIERS	Amélioration fonctionnelle de la DGUS	42 000 € ½ journée : 525 € journée : 1 050 € sur bon(s) de commande
10-101	Sté BLACHERE ILLUMINATIONS Zone Industrielle 84400 APT	Réalisation de la scénographie lumière 2010 Lot 1 : illuminations	25 459,69 €
10-102	GROUPE LCX 6-8 Rue Mickaël Faraday 72027 LE MANS	Réalisation de la scénographie lumière 2010 Lot 2 : éclairage	33 229,15 €
10-103	Sté BLACHERE ILLUMINATIONS Zone Industrielle 84400 APT	Réalisation de la scénographie lumière 2010 Lot 3 : mise en valeur éphémère des sites	14 695,92 €
10-104	Sté BLACHERE ILLUMINATIONS Zone Industrielle 84400 APT	Réalisation de la scénographie lumière 2010 Lot 4 : fourniture et acquisition de matériels (décors de Noël)	31 150,63 € non contractuel
10-106	HABITAT ET TERRITOIRES Agence Centre Atlantique 20 Rue Jules Vallés 35000 RENNES	Appui méthodologique à l'élaboration et à la rédaction de la convention de gestion urbaine de proximité	16 595 €

* T.F. : Tranche Ferme / T.C. : Tranche Conditionnelle

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2010
L 2122-22 C.G.C.T.

Date de dépôt du recours	Thème	Types de contentieux
09/07/2010	Bail commercial	<p style="text-align: center;">La Ville demande la résiliation d'un bail commercial (paiements des loyers postérieurs au redressement judiciaire ; des loyers et des charges après le redressement judiciaire et assignation de la caution).</p>
26/07/10	Urbanisme	<p style="text-align: center;">REP - c/arrêté T.L.E.</p>
29/07/2010	Urbanisme	<p style="text-align: center;">Référé préventif (avant travaux démolition).</p>
13/08/10	Urbanisme	<p style="text-align: center;">REP c/ décision de refus de résiliation de la concession d'aménagement (ZAC de la Malboire)</p>